

Un barrage contre le Pacifique

Par Louise Mailloux

Professeure de philosophie

**Mémoire présenté au Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi
sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses**

8 juin 2025

*« Celui dont la vue ne porte pas au loin, verra les
problèmes de près »*

Sun Tzu (général chinois, VI siècle av.n.è.)

Les révélations concernant l'école Bedford ainsi que l'enquête menée dans dix-sept autres établissements d'enseignement concernant le respect des mesures prévues à la Loi sur la laïcité de l'État, ont montré que ce qui se passe présentement au Québec n'est pas un cas isolé ou exceptionnel, mais bien une offensive menée délibérément par certains enseignants ou personnels musulmans pour s'assurer d'une mainmise progressive de l'islam sur certaines écoles publiques, à l'image de ce qui se passe en France et en Belgique.

La montée de l'islamisme en Occident n'est pas une vue de l'esprit, ni le produit d'une quelconque paranoïa, encore moins la preuve manifeste d'une islamophobie décomplexée, comme se sont plu à dire plusieurs détracteurs de la laïcité.

Depuis la crise des accommodements raisonnables en 2007, combien de lanceurs d'alerte ont vu leur réputation entachée par des accusations de racisme et d'islamophobie, allant même parfois jusqu'à être associé à l'extrême-droite. Certains ont même fait les frais de poursuites judiciaires visant à les neutraliser et à les discréditer auprès de la classe politique et médiatique.

Montée de l'islamisme et progression de l'islam

Mais la réalité ne peut pas avoir tort et ce qui a éclaté au grand jour avec le cas de Bedford, semble leur donner raison. Car ce que nous constatons dix-huit ans plus tard, c'est la progression d'un islam militant, de plus en plus visible, qui s'impose.

Que l'on pense, par exemples, aux démonstrations de prières collectives dans les parcs et les rues de Montréal, la progression de l'hidjab et du niqab dans certains quartiers ou CPE, écoles, cégeps et universités. La demande répétée pour l'octroi de lieux de prières dans ces mêmes institutions. La demande pour des congés religieux, l'extension de la nourriture halal, de plus en plus présente dans les épiceries et les grandes

chaînes d'alimentation, le rappel constant de la période du Ramadan souligné par nos principaux médias et les contestations juridiques systématiques de lobbys musulmans afin d'empêcher l'adoption d'une quelconque mesure en faveur de la laïcité au Québec.

Et comment ne pas oublier la représentante spéciale de la lutte contre l'islamophobie, soutenue et financée par le ministère du Patrimoine canadien, en appui aux lobbys musulmans, qui visent ultimement à réislamiser les populations musulmanes pour préserver une identité islamique dont les valeurs religieuses s'opposent aux valeurs profanes de notre société, tout ceci dans le but d'empêcher leur intégration à une société occidentale sécularisée.

Ici, un souvenir me revient en mémoire. Il y a quelques mois, alors que j'étais en visite chez une amie à Québec et que nous étions samedi matin, j'aperçois de sa fenêtre, cinq tapis bien alignés sur la rambarde du balcon d'en face. Mon amie me dit, « c'est comme cela tous les samedis et le vendredi (jour de prières), les enfants ne vont jamais à l'école ». Au même moment, se tenait au Parlement, la commission parlementaire sur le projet de loi 84 portant sur l'intégration nationale. Le contraste était saisissant, déconcertant. Et je me suis dit : voilà où nous en sommes ...

Bref, de plus en plus, nous sommes confrontés à un islam militant et conquérant qui vise à étendre sa présence d'un océan à l'autre et dont certains organismes se réclament ouvertement de l'idéologie frériste, issue du fondateur des Frères musulmans Hassan el-Banna. Tout ceci avec les généreuses subventions et la bénédiction de notre gouvernement libéral fédéral.

L'école et les CPE sont des cibles stratégiques pour les islamistes

L'école n'est pas une institution publique comme une autre. D'abord parce qu'elle seule fait le pont entre la famille et la société et que chacun d'entre nous y passe obligatoirement bon nombre d'années, ce qui n'est pas

le cas pour les autres institutions publiques. Mais surtout parce qu'elle est le lieu par excellence de la socialisation, là où se fait l'apprentissage de notre langue, de notre histoire et de nos valeurs. Là où l'individu devient plus qu'un individu, là où il devient un citoyen, celui d'une nation.

Pour toutes ces raisons, les religions ont toujours bataillé ferme pour être présentes à l'école. Et ce n'est certes pas un hasard si, au Québec, le combat pour la laïcité s'est principalement concentré sur la déconfectionnalisation et laïcisation du système d'éducation et qu'il s'est achevé, il y a vingt ans à peine.

Et l'école, un sanctuaire ? Bien sûr que l'école devrait être un sanctuaire à l'abri des influences extérieures, offrant à l'élève un cadre où il puisse faire l'apprentissage de la liberté, de l'esprit critique fondé sur la raison et la science ainsi que de la citoyenneté, mais nous devons admettre que l'école actuelle a bien peu à voir avec cet esprit des Lumières.

L'excellent film AMAL du cinéaste belgo-marocain Jawad Rhalib décrit le quotidien d'une enseignante en classe de lycée qui cherche justement à initier ses élèves à cet esprit des Lumières, de même qu'à l'acceptation de l'homosexualité. Elle se heurtera à trois obstacles colossaux; la Famille, la Religion (ici l'islam) et l'influence des réseaux sociaux sur les jeunes, sur lesquels les enseignants n'ont aucun contrôle.

Une fiction, me direz-vous ? Après le visionnement du film en Belgique et en France, plusieurs enseignants ont témoigné de son réalisme saisissant, à ce point où certains y ont reconnu l'exacte description de leur salle de classe.

La grande leçon de ce film ? C'est le triste constat de la victoire de la Famille, de la Religion et des réseaux sociaux sur l'École de la République. Doit-on s'étonner alors du poids grandissant de la religion chez les jeunes musulmans québécois qui prient dans les cages d'escaliers des écoles ? Nous savons aussi qu'il y a au Québec des centres communautaires musulmans qui organisent des concours de récitation du Coran et qui officie la cérémonie du taklif où l'on fait prêter solennellement serment à des

fillettes de porter le hidjab durant toute leur vie. Voilà bien des Bedford à venir ...

Quant aux CPE, qui sont l'antichambre de l'école, le voile islamique y est en progression chez les éducatrices, contribuant ainsi à sa normalisation auprès des enfants et des parents fréquentant la garderie.

Et si le voile progresse, c'est tout simplement parce le travail d'éducatrice en CPE est très majoritairement occupé par des femmes. Ce faible taux de mixité explique aussi pourquoi nous y retrouvons autant de femmes voilées, parce que les occasions de séduction y sont beaucoup plus rares que dans d'autres catégories d'emplois, n'oublions pas que le Coran interdit aux femmes musulmanes d'épouser un non-musulman.

Aussi parce que l'éducation des enfants y est vue comme étant la tâche « naturelle » de la femme et finalement parce qu'il est possible de se retrouver rapidement en emploi, en obtenant un certificat d'éducatrice, après n'avoir compléter qu'une seule année de cégep à l'éducation aux adultes. Ajoutez à cela le manque d'éducatrices dans le réseau des CPE et vous comprendrez que ces institutions sont devenues une vitrine extraordinaire pour normaliser la présence du voile islamique.

Centralité de la religion et communautarisme

Avec le parcours qui a été le nôtre depuis la Révolution tranquille, sur le recul de la pratique religieuse et la place qu'elle occupe dans nos vies, nous sommes convaincus que la religion est une affaire personnelle qui doit demeurer privée.

Il n'y a pas de religion personnelle, cela n'existe pas.

Nous aurions donc intérêt à tenir compte de la dimension communautaire de toute religion qui conduit nécessairement au communautarisme. On prie ensemble, on jeûne ensemble et on célèbre ensemble.

Et nous aurions intérêt à tenir compte de la puissance propre de toute religion, de sa dimension politique et de son pouvoir de mobilisation.

C'est l'une des idées phares que présente Jean Birnbaum dans son livre *Un silence religieux*, Seuil, Paris, 2016. Il y développe l'idée que dans nos sociétés laïques, nous sommes devenus incapables d'articuler le politique d'avec le spirituel, que nous n'arrivons plus à prendre le spirituel au sérieux et que partout où il y a de la religion, on refuse d'y voir de la politique. Que dès que la politique surgit, on nous dit que cela n'a rien à voir avec la religion.

Si bien que lorsque l'islamisme se manifeste, on nous dit que cela n'a rien à voir avec l'islam. Et pourtant, l'auteur affirme que l'on ne peut tout réduire à l'islamisme parce que la religion elle-même, l'islam comme toutes les autres religions, ont leur propre puissance que nous n'arrivons plus à saisir adéquatement. Birnbaum nous invite même à interroger la teneur spécifique des textes fondamentaux des trois monothéismes. Et il conclut en disant que « *le politique ne s'est que tardivement détaché du théologique. Hobbes, Spinoza, Rousseau : aucun de ces classiques n'a pensé que les temps modernes pouvaient se passer de la religion* » p. 232

Nous partageons son point de vue et nous croyons que ces quelques lumineuses idées de Birnbaum méritent la plus grande réflexion.

Des éléments de constat comme du bonbon en vrac

Nous sommes en retard de dix-huit années... Rien que ça !

La censure des médias

2007, les accommodements raisonnables et le code de vie d'Hérouxville. Qui s'est pointé à Hérouxville avec des plateaux de baklavas ? Des catholiques ? Des protestants ? Des Témoins de Jéhovah ? Non, aucun de ceux-là, plutôt des femmes musulmanes voilées dont certaines sont toujours d'actives militantes.

C'était deux ans après que l'affaire des tribunaux islamiques en Ontario avait fait couler de l'encre dans les journaux et que les Québécois entendaient parler de l'islam. Des féministes québécoises et iraniennes, des journalistes des grands médias et même un ancien ministre ont alerté et pris publiquement position dans les médias contre ces tribunaux d'arbitrage religieux. Aujourd'hui, leurs textes seraient censurés systématiquement par ces mêmes médias.

Au printemps 2024, s'est tenu pendant deux jours à Québec un colloque, organisé par le Mouvement laïque québécois, ayant pour thème *L'éducation à la laïcité : une nécessité démocratique*. Ce colloque, réunissant de nombreux intellectuels, avait pour président d'honneur nul autre que Guy Rocher et pour invitée d'honneur, la philosophe Catherine Kintzler. À part, une entrevue avec Daniel Baril, président du Mouvement laïque québécois, dans le Journal de Québec, aucun autre média n'a couvert cet événement.

Le 4 juin dernier, Florence Bergeaud-Blackler, anthropologue et chargée de recherche au CNRS, l'une des grandes spécialistes des Frères musulmans en Europe, auteure d'un récent ouvrage sur cette question, *Le frérisme et ses réseaux, l'enquête*, préfacée par l'islamologue Gilles Kepel, est venue au Québec. Sa conférence publique a dû être annulée pour des raisons de sécurité (elle a reçu une menace de mort). Aucun média n'a souligné sa venue, pas plus que l'annulation de sa conférence.

En résumé, le point de vue de la laïcité républicaine est quasi-inexistant dans les principaux médias et ceux qui se portent à sa défense ne sont jamais invités à la télévision et voient généralement leurs textes refusés par la majorité des journaux, qui préfèrent offrir une tribune aux détracteurs de la laïcité.

Une prodigieuse pauvreté intellectuelle

Dans nos universités, nous n'avons pas de chaires de recherches sur l'islamisme, alors que nous en avons plus d'une sur l'islamophobie, généreusement financée par le gouvernement fédéral.

Contrairement à l'Europe ou aux États-Unis, nous n'avons pas non plus de chercheurs ou d'intellectuels dédiés à documenter et analyser la présence de l'islamisme au Québec et au Canada. Il est même difficile de trouver des livres sur ce sujet en librairie au Québec. Ils sont quasi-inexistants. Il faut les faire venir de France ou de Belgique.

Bref, nous ne pouvons que déplorer une telle indigence intellectuelle dans laquelle les Québécois sont maintenus et qui contribue à faire régner une chape de plomb sur la connaissance de l'islamisme, donnant ainsi l'impression que cela n'existe pas au Québec, pas plus que dans le reste du Canada.

L'islam divise les anciens alliés de la laïcité

Depuis la Révolution tranquille, le combat pour la laïcité avait fédéré les laïques, la gauche, les progressistes, les féministes et les syndicats contre le catholicisme. Tous étaient solidaires à défendre cette cause. Et il n'y avait à ce moment-là, qu'une seule laïcité, qui était forcément la bonne.

Or, depuis le rapport Bouchard-Taylor et la présence de plus en plus marquée de l'islam, on se retrouve dorénavant avec deux modèles de laïcité; l'une républicaine, d'inspiration française et conforme à ce que défend le Québec dans sa Loi 21, et l'autre, appelée libérale, en phase avec le modèle multiculturaliste anglo-saxon et recommandée dans le rapport Bouchard-Taylor. Deux modèles qui divisent et rendent frileux la gauche, les progressistes, les féministes et les syndicats, à part les laïques qui sont demeurés fidèles aux principes républicains.

L'islamisme au cœur de l'État canadien

En nommant une représentante spéciale de la lutte contre l'islamophobie, soutenue et financée par le ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement de Justin Trudeau a installé l'islamisme au cœur de l'État canadien. Et Mark Carney n'est pas en reste. Le 6 juin, le premier ministre du Canada, a déclaré, dans un rassemblement de la Muslim Association of Canada, à l'occasion de la célébration de la fête de l'Eid, que « *Les valeurs*

musulmanes sont les valeurs du Canada ». Le clientélisme électoral n'a pas de limite pour le gouvernement libéral du Canada. Tant d'ignorance et d'inconscience de la part d'un chef d'État a de quoi sidérer.

Éducation à la laïcité au Québec, il est minuit moins une

Il existe une fracture générationnelle entre les jeunes et les personnes plus âgées. Les jeunes n'ont aucune idée de la dimension politique des religions, pas plus qu'ils comprennent ce qu'est la laïcité, qu'ils voient comme quelque chose de liberticide et de raciste qui ne sert qu'à interdire et discriminer les femmes musulmanes voilées. Car pour eux, le voile n'est qu'un simple vêtement et que l'État n'a pas à dire aux femmes musulmanes comment s'habiller.

Ils perçoivent la laïcité comme étant une affaire de « vieux » alors qu'eux se considèrent comme des gens ouverts sur le monde et sa diversité. Et le plus inquiétant dans tout cela, c'est que trop souvent les enseignants partagent la même ignorance et les mêmes préjugés que leurs élèves sur cette question.

En France, berceau de la laïcité, on donne une formation de 36 heures aux enseignants des lycées sur l'histoire, la philosophie et le droit de la laïcité, alors qu'au Québec, les enseignants ne reçoivent aucune formation sur ce sujet et que l'on survole à peine ce thème avec les élèves, parmi les nombreux autres thèmes du cours *Culture et citoyenneté québécoise*.

Quant aux enseignants qui sont en faveur de la laïcité et de la Loi 21, ils craignent de l'exprimer publiquement. Peur de n'avoir pas d'appui de leurs collègues, ni de leur syndicat ou de la direction, peur d'avoir maille à partir avec certains parents d'élèves, peur de passer pour raciste et islamophobe. Pourquoi se mettre dans l'embarras et se retrouver isoler ?

On peut comprendre cette peur. Avez-vous seulement entendu des enseignants affiliés à la FAE dénoncer la contestation juridique de leur syndicat contre la Loi 21 ? Non, les enseignants ont peur et ils se taisent.

Loi 21 et clause dérogatoire

On se trompe en pensant que la loi 21 ne concerne que le Québec parce que le jugement de la Cour suprême, peu importe sa décision, modifiera de façon substantielle la jurisprudence canadienne, en autorisant ou non, tous les autres gouvernements provinciaux à légiférer dans le même sens que le Québec.

En clair, cette cause est une cause nationale, une cause-type pour l'ensemble du Canada et c'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral et la Commission canadienne des droits de la personne, elle-même financée par le gouvernement, vont participer à sa contestation en Cour suprême.

Quant à la clause dérogatoire, son enjeu dépasse largement celui de la loi 21, parce qu'il nous entraîne dans une bataille entre un gouvernement provincial qui défend sa loi et sa souveraineté parlementaire face à des juges de la Cour suprême qui craignent une remise en cause de l'énorme pouvoir politique qui leur a été conféré avec l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, depuis le rapatriement de la Constitution en 1982. C'est ce que l'on appelle la judiciarisation du politique.

Recommandations

Que faire ? Que faire pour endiguer cette montée de l'islamisme ? La réponse courte tient en un seul mot, la laïcité. Défendre la laïcité. Ce n'est pas une solution parfaite mais c'est ce que nous avons trouvé de mieux depuis le Siècle des Lumières. Défendre la séparation de l'État d'avec les religions, du mieux que l'on peut et sur tous les fronts. Aussi bien politique que juridique.

Avouons-le, c'est un projet fou, impératif, nécessaire, aussi démesuré et insensé que celui de vouloir construire un barrage contre le Pacifique, comme dans ce magnifique roman de Marguerite Duras *Un barrage contre le Pacifique*.

Alors je me permets de faire mienne toutes les recommandations proposées par le Mouvement laïque québécois dans leur mémoire présenté au Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses dont voici le lien :

<https://www.mlq.qc.ca/wp-content/uploads/2025/05/MemoireComiteRousseauPelchat12-mai.pdf>

À celles-ci, j'ajouterais :

Que le gouvernement mette sur pied un groupe de chercheurs qualifiés pour documenter et analyser la progression de l'islamisme au Québec et au Canada.

Il faut développer une vision d'ensemble et travailler sur plusieurs fronts à la fois. Ne pas se contenter de réagir à la pièce et d'être toujours en réaction à des atteintes à la laïcité, mais être pro-actif et élaborer des stratégies adaptées pour agir de manière préventive.

Il faut voir les choses sur le long terme et ne pas se limiter uniquement à une courte période d'un mandat de 4 ans. Les islamistes ne raisonnent pas ainsi et ils envisagent leur travail sur le long terme.

Lorsque l'on parle d'immigration au Québec, on insiste beaucoup et avec raison sur l'importance d'avoir une immigration francophone dans le but de préserver notre langue qui est au cœur de notre identité. Toutefois, il serait imprudent de n'y considérer que les avantages et, par ailleurs, d'en sous-estimer ou carrément négliger les effets sociaux qui mettraient en danger la laïcité de l'État. Cette question demande réflexion.

On répète constamment qu'il faut respecter les croyants mais pas les croyances. Il serait intéressant que cela ne demeure pas qu'un vœu pieux et que l'on interroge et développe une attitude critique face aux textes religieux qui sont sexistes et homophobes, le Coran appelant même à tuer les apostats, niant ainsi la liberté de conscience qui est au cœur de toute laïcité.

Si on veut s'assurer de l'avenir de la laïcité au Québec, il faut insister sérieusement sur l'éducation à la laïcité dans tout le réseau de l'éducation et trouver des moyens pour rejoindre les jeunes qui sont, rappelons-le, les futurs électeurs.

Aussi, dans un souci de cohérence, on ne peut pas uniquement légiférer sur la laïcité sans prévoir une solide éducation à celle-ci pour les jeunes de nos écoles qui représentent l'avenir de la laïcité. Il y a urgence ici !

Voir à ce sujet ma conférence sur l'éducation à la laïcité, au colloque du MLQ de 2024, publié sur mon blogue :

<https://louisemailloux.wordpress.com/2024/04/12/enseigner-la-laicite/>

Le gouvernement de la CAQ a beaucoup insisté sur les avantages de la clause dérogatoire afin de préserver la souveraineté parlementaire mais ceci ne doit pas nous faire oublier que son usage et son renouvellement dépendra toujours des décisions du parti qui forme le gouvernement.

Il suffirait, par exemple, de l'élection du Parti libéral du Québec, qui a annoncé son intention de ne pas renouveler cette clause concernant la Loi 21, pour que les efforts fait jusqu'à maintenant pour protéger la laïcité et la Loi 21 soient dangereusement compromis, voire ruinés.

Considérant ceci, l'avenir de la laïcité au Québec sera toujours fragile et incertain tant et aussi longtemps qu'il reposera sur le recours à cette clause dérogatoire.

Sachant aussi que toutes les décisions contestées devant les tribunaux concernant la laïcité au Québec se rendent systématiquement jusqu'en Cour suprême, là où neuf juges, non élus et nommés par le gouvernement fédéral, décident du cadre laïque pour le Québec.

Sachant aussi que de prochaines contestations juridiques sont déjà annoncées concernant le projet de loi 94, ce qui va amener une fois de plus le gouvernement du Québec à devoir défendre sa nouvelle loi devant la Cour suprême. Tout ceci nous donne une idée de la prodigieuse étendue de notre aliénation à l'intérieur du Canada.

À tout cela, il n'y a qu'une seule et véritable solution. Elle est politique et repose sur la volonté de chaque citoyen. C'est celle de réaliser l'indépendance du Québec.